

CD440M

LOM-Lettre février 2022

Soigner un confrère

Une situation qui devrait être plus fréquente qu'elle ne l'est actuellement puisque bon nombre de médecins sont encore leur propre médecin traitant.

Il est pourtant acquis qu'il nous est bien difficile de soigner un membre de notre propre famille, l'aspect émotionnel prenant une part beaucoup trop importante et pouvant fausser notre jugement et nous affecter.

Alors pourquoi ne pas raisonner de façon similaire avec notre propre corps, notre propre esprit ? Par manque de temps ? Par négligence ? Par politique de l'autruche ? (Faites ce que je dis mais ne faites pas ce que je fais).

Quoi qu'il en soit malheureusement dans certaines situations critiques, parfois uniquement dans l'urgence, un confrère a besoin d'un autre confrère pour une prise en charge médicale ou chirurgicale. S'installe alors une situation complexe soignant-soigné, aussi bien pour l'un que pour l'autre.

Un médecin atteint d'un cancer par exemple n'a pas d'autre recours qu'une prise en charge pluridisciplinaire avec, aux commandes, un confrère oncologue, confrère spécialiste ayant un niveau de compétence dans ce domaine certainement supérieur au sien. Il a déjà certainement fait des recherches afin « d'appréhender » son nouveau statut de malade. La composante anxieuse légitime à tout à chacun dans cette situation s'exacerbe chez un confrère-patient qui a donc accès à un niveau de connaissance élevé pour lequel son état émotionnel n'est pas forcément préparé. Il en découle une attente scientifique certes mais également emphatique, malheureusement souvent, non suffisamment verbalisée ou peut être non entendue par le confrère traitant.

Le lâché prise dans ces situations est difficile mais il devrait être un principe fondamental, se désengager de sa prise en charge médicale au profit d'un autre confrère, quitter le statut de médecin-patient pour endosser celui de patient-médecin. Accepter de ne pas tout savoir, accepter de ne pas vouloir forcément tout savoir et faire confiance.

Un statut de patient-médecin qui n'est pas facile mais celui de médecin-traitant ne l'est pas non plus. Quelle position adopter avec un confrère ?, Que sait-il déjà ? Que veut-il savoir ? Va-t-il discuter ou mettre en doute les choix, les décisions ?

Une situation en théorie complexe mais qui en pratique ne devrait pas l'être si tous les protagonistes acceptaient les enjeux et leurs positions de patient-médecin pour l'un, de médecin-traitant pour l'autre. Un patient-médecin qui accepte de privilégier son statut de patient et un médecin-traitant qui prend en charge ce patient en n'oubliant pas qu'il s'agit aussi d'un médecin, d'un confrère avec toute la confraternité et l'empathie que notre code de déontologie nous recommande.

Ne négligeons pas notre santé

Si vous le souhaitez un confrère est à votre disposition pour une consultation en cliquant sur ce [LIEN](#)

Fake News: Responsabilité engagée en cas de participation à la campagne vaccinale contre la Covid-19

De nombreux confrères ont reçu à leur cabinet, soit déposé dans leur boîte aux lettres, à l'accueil ou reçu en LRAR des courriers d'un "collectif citoyen pour une médecine libre" ou d'un autre collectif "laissons les médecins prescrire". Ces deux collectifs de façon détournée tentent, au delà de fake news pseudo-scientifiques, d'intimider les médecins acteurs de la vaccination anti-covid sur leur responsabilité juridique pénale en cas de recours. Ces intimidations à demi-voilées n'ont aucun fondement juridique.

Ci-après

un paragraphe sur la responsabilité des médecins vaccinateurs (issu d'une mise au point du ministère de la santé) :

« La réparation intégrale des accidents médicaux imputables à des activités de soins réalisées à l'occasion de la campagne vaccinale anti-Covid-19 sera assurée par l'ONIAM au titre de la solidarité nationale comme elle l'est pour les vaccins obligatoires.

Les professionnels de santé qui participent à la campagne vaccinale, y compris en tant que libéraux, et les personnes qui concourent à l'organisation et au fonctionnement des centres de vaccination et des équipes mobiles, y compris les bénévoles, agissent pour le compte de l'Etat et bénéficient à ce titre, dans la limite de leurs compétences, de la protection fonctionnelle.

La protection fonctionnelle est assurée tant sur le plan civil que pénal, sauf en cas de faute personnelle détachable du service. Dès lors, la responsabilité du professionnel ne peut pas être engagée par un tiers et l'Etat doit couvrir les éventuels frais de justice et indemnités dues à la victime. L'administration ne peut refuser la protection fonctionnelle à un agent lorsque les conditions en sont remplies. »



Fake News



Fake News

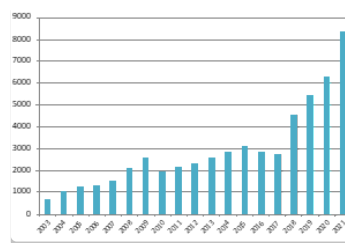
INFO-VAC FRANCE: Ligne directe d'information et de consultation sur les vaccinations

Infovac est victime de son succès !!!

Face à l'explosion des questions, Infovac-France se dote d'un **nouvel outil** de communication entre les professionnels de santé et les experts

Cette nouvelle plateforme est entièrement sécurisée et hébergée sur des serveurs agréés données de santé.

Evolution du nombre de questions Infovac depuis 2003



Pour y accéder depuis vos ordinateurs, tablettes et téléphones, saisissez l'adresse

<https://app.infovac.fr/>

La première chose à faire sera de vous **créer un compte**. N'hésitez pas à le faire **dès maintenant**.

L'utilisation de cet outil est très simple, et [cette petite vidéo de 3mn](#) vous explique son fonctionnement.

Conscients que ce changement entre l'ancienne méthode (envoi d'un simple mail) et la nouvelle (connexion à une appli) ne peut se faire du jour au lendemain, les questions posées par mail recevront toujours une réponse, et ce durant une période de transition de 3 mois.

A compter du 01/04/2022, seules les questions posées sur la plateforme seront traitées. Nous vous encourageons donc vivement à l'utiliser dès maintenant :

<https://app.infovac.fr/>

Vos experts Infovac-France



Newsletter vaccin-covid 35 .pdf

Download

334.8 KB

Recrudescence de cas d'infection invasive à *Hæmophilus Influenzæ* (de type B)

Objet : Recrudescence de cas d'infection invasive à *Hæmophilus Influenzæ* (de type B)

L'ARS Pays de la Loire a reçu le signalement de 7 cas d'infection invasive à *Hæmophilus Influenzæ* de type B dans la région depuis janvier 2021.

Ca diffère assez substantiellement, nous souhaitons vous informer sur le conduite à tenir actualisée en attendant les directives nationales.

Devant toute infection invasive à HIB, je vous remercie de faire une déclaration immédiate à l'ARS par téléphone (0202 27 202) ou par mail (ars@ars.pays-de-la-loire.fr).

Il s'agit de la prise en charge, il est primordial de :

- Isoler le patient pour les contacts des enfants de < 16 ans contacts
- Réaliser l'antibiogramme des cas contacts (dans attente le séquençage devant un tableau très sensible) (durée pendant 4 jours à la dose de 20-40mg/kg de l'âge de 1 mois, sans dépasser 600mg/jour)

Autour du foyer	En collectivité < 16 ans (paires scolaires)	Autres cas contacts
Recommandée pour tout le foyer à partir de 16 ans et dans la limite de 7 jours précédant le diagnostic	Recommandée pour tous les contacts au cours des 7 jours précédant le diagnostic	Enfants < 16 ans, contacts au cours des 7 jours précédant le diagnostic
Le cas index doit également recevoir cette prophylaxie	Prescription par le médecin hospitalier d'accueil de l'enfant	Prescription par le médecin libéral (PMS ou médecin traitant) en lien avec l'ARS

En cas d'échappement collectif, je vous invite à déclencher un traitement de pharmacoprogénésie.

Je vous remercie pour votre implication, bon confinementnement.

Dr Agathe MAS
ARS Pays de la Loire

PRIOR Une ligne téléphonique dédiée aux médecins recherchant un expert Maladies Rares

« Rare mais pas si Rare »

Environ 7000 maladies rares connues à ce jour, soit 1/20 personne atteinte de maladie rare en France. La Plateforme Régionale d'Information et d'Orientation pour les Maladies et Handicaps Rares (PRIOR) met en place une ligne spécifique dédiée aux médecins **06 35 32 21 43**, qui recherchent un médecin expert en maladies rares, que ce soit pour un diagnostic, un suivi, un renseignement, ...

SOLUTION RÉGIONALE TÉLÉSAINTÉ

LA TÉLÉEXPERTISE EN MALADIES RARES COVALIA WEB

Document destiné aux professionnels de santé

La solution régionale de télésanté Covalia Web permet de réaliser des téléexpertises en maladies rares avec la Plateforme Régionale d'Information et d'Orientation des Maladies Rares (PRIOR).

La solution régionale de télésanté Covalia Web est un service en ligne.

- Elle ne nécessite pas d'installation.
- Un professionnel de santé peut demander un avis concernant un patient atteint d'une maladie rare ou un patient en attente d'un diagnostic avec suspicion de maladie rare.

Obtenez plus facilement un avis en maladies rares en Pays de la Loire

- Échange de documents de manière sécurisée avec l'expert : copies, rendus, bilans, biopsies, photos...
- Connectez-vous pour connaître l'avis de l'expert

LES ÉTAPES POUR RÉALISER UNE TÉLÉEXPERTISE

Après réception de l'e-mail de validation d'inscription, vous accédez à l'outil avec votre carte CPS, Pro Santé Connect ou vos identifiants de connexion. Assurez-vous d'utiliser le navigateur Google Chrome, et enregistrez le lien www.prior.pays-de-la-loire.fr/telesante dans les favoris de votre navigateur.

La téléexpertise en 4 étapes :

1. Connectez-vous sur www.prior.pays-de-la-loire.fr/telesante et cliquez sur 'Télésanté - Covalia Web'.
2. Cliquez sur 'Tableau' pour créer le dossier patient.
 - saisir le nom, prénom, date de naissance, sexe et adresse du patient,
 - choisir le type de demande « Maladies rares »
 - vérifier que « PRIOR: Maladies rares » est présent dans la liste des destinations sélectionnées.Vous avez la possibilité de joindre une pièce-jointe au dossier.
3. Complétez le formulaire en saisissant les données demandées et cliquez sur « Envoyer la demande » pour envoyer votre dossier à l'expert.
 - Pour permettre la validation de l'acte, merci de renseigner impérativement, le numéro de sécurité sociale du patient et
 - si vous êtes salarié, le numéro PNEIS pédiatrique de votre établissement
 - si vous êtes libéral, votre numéro ADEL.Vous recevrez un e-mail vous confirmant l'enregistrement de votre dossier patient.
4. L'expert répond à votre demande dans la partie « Expert » du formulaire et vous pouvez alors vous connecter pour consulter son avis et l'exporter dans votre dossier patient.

ACCÈS AU SERVICE

Pour accéder au service, il faut disposer d'un compte d'accès. Falls vous demandez de compte sur www.prior.pays-de-la-loire.fr/telesante.

Pour toute question, contactez l'assistance de l'ARS Pays de la Loire et de la PRIOR (02 27 20 20 20) ou par mail (ars@ars.pays-de-la-loire.fr).

Plusieurs modalités de réponses seront possibles dont la téléexpertise.

Site internet PRIOR : <https://prior-maladiesrares.fr/>

Comment évolue la santé mentale des Français pendant l'épidémie de COVID-19



2021_LePointSur_CoviPrev_SanteMentale_Vague30.pdf



Download

639.2 KB

DÉMOGRAPHIE DES MÉDECINS SPÉCIALISTES EN PAYS DE LA LOIRE

- [Ophtalmologistes](#), [Rhumatologues](#), [Cardiologues](#), [Neurologues](#), [Pédiatres](#), [Dermatologues](#), [ORL \(oto-rhino-laryngologues\)](#), [Gynécologues médicaux et obstétriciens](#)

Service de télé-expertise en Onco-dermatologie aux médecins généralistes

Le Service de Dermatologie du CHU de Nantes propose un nouveau service de téléexpertise en Onco-dermatologie aux médecins généralistes, dans le but d'améliorer le dépistage des cancers cutanés.

Si vous avez une suspicion de mélanome ou de carcinome cutané chez un de vos patients, vous pouvez demander un avis de télé-expertise via la plate-forme de télé-médecine du GCS e-Santé Pays de la Loire, un médecin du service de Dermatologie du CHU de Nantes vous donnera un avis en 48h.

Bien évidemment ce service n'a pas pour objectif de suivre tous les naevus des patients mais de vous donner un avis ponctuel quand vous avez une suspicion de mélanome ou de carcinome.

Le circuit de la demande est le suivant :

- 1- Vous informez votre patient du recours à la télé-expertise
- 2- Vous vous connectez à la plate-forme via le portail web www.pro.esante-pdl.fr
- 3- Vous créez un télé-dossier avec photo et télé-transmettez celui-ci au médecin régulateur de Dermatologie du CHU
- 4- Le médecin régulateur du CHU vous rend un avis en 48h
- 5- Vous transmettez à votre patient la conclusion

Inscrivez-vous en 4 clics : sur www.pro.esante-pdl.fr cliquer sur « je m'inscris », choisir un mode de connexion (RPPS...) et choisir le service « Onco-dermatologie CHU de Nantes »

Contact : telesante@esante-paysdelaloire.fr / 02 44 76 13 90



PLAQUETTE_CHU_de_Nantes_Tele-expertise_onco-dermatologie V2.pdf



Download

688.3 KB

Détectés tôt, 90% des cancers colorectaux peuvent être évités.

Durant le mois de MARS, les équipes du CRCDC seront mobilisées sur le terrain et sur les réseaux sociaux pour transmettre une information claire sur ce dépistage !

Nous comptons sur la mobilisation de tous en relayant cette campagne de sensibilisation auprès de votre public en vous proposant **un kit de communication digitale**.

Celui-ci est composé d'un article rédigé par l'équipe médicale, d'un visuel pour illustrer l'article, et de l'affiche du dépistage organisé du cancer colorectal de l'Institut National du Cancer.

Si vous le souhaitez, nous pouvons mettre à disposition d'autres supports :

- Une vidéo « Pourquoi se faire dépister ? »,
- Un visuel sur le parcours du dépistage organisé.
- Un dépliant de l'Institut National du Cancer sur le dépistage organisé du cancer colorectal...

Nous vous remercions d'en faire la demande directement auprès d'**Aline LEBON** :

a.lebon@depistagecancers.fr.

Retrouvez prochainement l'agenda de nos actions dans chaque département de la région, sur nos réseaux sociaux.

RDV le 1er mars pour le lancement de la campagne Mars Bleu !

numéro spécial du bulletin de l'Ordre des médecins : "Santé : la révolution numérique"

Mise à jour du Tableau de Septembre 2021 au 3 février 2022



Mise à jour du Tableau Septembre 2021 au 3 février 2022.pdf

[Download](#)
1.0 MB

Mise à jour de deux fiches pratiques (que vous pouvez retrouver sur le site du conseil avec les contrats types)



Fiche pratique adjuvat et assistanat janvier 2022.pdf

[Download](#)
59.5 KB



Fiche pratique collaboration libérale janvier 2022.pdf

[Download](#)
68.1 KB

N'oubliez pas nos Thésards

Ils ont besoin de nous afin de répondre à leurs questionnaires.

Merci pour eux. [Sujets de thèses](#)



Conseil Départemental de Loire Atlantique de l'Ordre des Médecins

📍 8 Rue du Cherche Midi, Nantes,...

✉ loire-atlantique@44.medecin.fr

☎ 02 40 20 18 50

🌐 cdm44.org

